

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Écotay-l'Olme

Introduction

il est urgent de redonner plus de place aux mobilités douces dans l'agglomération. Beaucoup de personnes n'osent pas circuler à vélo car elles ne se sentent pas en sécurité. Il est nécessaire d'améliorer de manière significative les aménagements cyclables et la promotion du vélo. Changeons de braquet, redonnons le sourire aux cyclistes et aux habitants d'Ecotay qui souhaitent un village plus apaisée !

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 13000 euros

En accord avec la FUB et en faisant référence au recensement de 2017, nous préconisons un budget de 10 euros par an et par habitant, à ramener à la population de l'agglomération montbrisonnaise.

Action n°3 :

Affecter environ 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°4 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°5 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Un comité vélo réunissant les représentants de la ville de Ecotay, Montbrison, de Savigneux, de Loire Forez, département, associations cyclistes et citoyens intéressés.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines relier le centre d'Ecotay au centre ville de Montbrison par l'aménagement de l'avenue de Montbrison en réduisant la largeur de la chaussée pour créer 2 bandes cyclables de part et d'autres de la chaussée.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le

plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°10 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Permettre aux cycliste de remonter les rues en sens unique en réglementant la vitesse à 30km/h

Action n°11 :

Mener des expérimentations de signalisation : expérimenter la chaussée centralisée pour laisser des espaces de circulation protégés pour les vélos

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à proximités des espaces collectifs (stade, école...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°14 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°18 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°19 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°20 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable L'amende à 135€ pour stationnement très gênant doit s'appliquer.

Action n°21 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.